

## **Communiqué aux médias**

23.12.2010

### **Accord à l'issue des négociations salariales UBS**

**L'AP Banques salue l'accord intervenu à l'issue des négociations salariales UBS et considère le résultat desdites négociations comme bon. Avec une augmentation de la masse salariale de 2 %, l'UBS atteint le plafond des augmentations de salaire prévues dans le secteur bancaire pour 2011.**

L'accord obtenu le 22.12.2010 entre l'UBS et ses représentants salariaux prévoit une augmentation de la masse salariale de 2 % au total pour les collaborateurs soumis à la CPB (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire). Une partie de cette somme sera utilisée pour des augmentations de salaire portant sur CHF 1'500.- au moins pour les collaborateurs aux salaires les plus faibles, les aspects liés à la performance étant également pris en compte.

L'AP Banques considère le résultat de ces négociations comme bon. Il avoisine le plafond des augmentations de salaire prévu par le secteur bancaire pour 2011. L'AP Banques part du principe que les augmentations moyennes des salaires seront de l'ordre de 1,5 % environ.

L'AP Banques rejette les exigences des associations des employés visant des augmentations de salaire générales pour des raisons fondamentales. La volonté des salariés du secteur bancaire de s'engager contribue fortement à la réussite des banques suisses. Des systèmes d'incitation à la performance, tels que notamment l'attribution d'augmentations de salaire individuelles et payées au rendement, font partie intégrante de ce système éprouvé et conforme aux usages de la branche.

Fondamentalement, l'AP Banques ne prend pas position en matière d'accords salariaux individuels de banques. Elle s'exprime toutefois dans ce cas concret sur le résultat des négociations puisqu'elle a été consultée par la délégation de l'employeur de l'UBS. Le secteur bancaire ne connaît pas de négociations salariales au niveau syndical entre partenaires sociaux. Les négociations à ce sujet se font exclusivement au sein même de l'entreprise.

#### Renseignements:

Balz Stückelberger, directeur AP Banques, tél. 079 628 20 28

---

L'AP Banques représente les intérêts patronaux des banques en Suisse. Outre la négociation de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire, les conseils aux banques membres sur les questions relatives au patronat ainsi que la représentation des intérêts auprès des milieux politique et administratif font partie des attributions essentielles de l'AP Banques. L'association a été fondée au 1.1.2010 comme association équivalente de l'Association suisse des banquiers.